UQAM

PLAN DE COURS

Session : Hiver 2014
Cours : PHI 4045-10 – Problèmes de philosophie politique
Horaire : Lundi 2 hre. à 5 hre.
Professeur : Christian Saint-Germain
Téléphone : 987-3000 (poste 4665)

Description officielle

Étude de quelques thèmes de la philosophie politique contemporaine reliés à l'élaboration, la distribution et le contrôle du pouvoir, tels que: l'égalité, l'autorité, les droits de la personne, l'intérêt général, la justice distributive. Comment la formulation de ces problèmes fait appel aux doctrines politiques traditionnelles telles les théories de la souveraineté et des sociétés étatiques, les théories du droit naturel, du droit positif et du droit formel et les doctrines contractualistes.
Examen des questions d'ordre méthodologique soulevées en particulier par l'école analytique et la théorie critique concernant les rapports entre la philosophie politique, la science politique et la sociologie politique.

B - Objectifs de ce cours

L'objectif principal du cours est d'articuler philosophiquement à travers le moment terroriste les rapports qu'entretiennent la violence et le politique.

Il vise à mettre en évidence le caractère originaire et inépuisable de l'expression de la dangerosité (pulsion de mort) des hommes et de questionner les conditions de possibilité d'une violence légitime. Il pose à nouveaux frais la question de la légitimité éthique du terrorisme entendu tantôt comme désir de suppression d'autrui (cruauté aveugle) ou comme dernière forme de résistance à un monde oppressif.

Cette analyse vise en outre à observer, dans certains actes terroristes, la résurgence du fanatisme religieux et la fétichisation des textes sacrés dans une société laïque.

Finalement, cet itinéraire tend à déplacer l'opposition entre civilisation et terreur pour réfléchir à l'intrication de la jouissance et de l'horreur, de la cruauté et du politique. Jouissance pour le mal ou sacrifice pour la liberté?

Objectifs

Au terme de ce cours l'étudiante, l'étudiant devra:

Connaître un certain nombre de catégories essentielles à l'articulation de cette problématique notamment : légitimité, violence, fanatisme, terreur, panique, cruauté.

Développer une pensée critique quant à l'usage médiatique de la menace terroriste et saisir l'économie du glissement de la peur (éventuellement nécessaire au maintien de l'ordre social) et le refus de la terreur comme au fondement du vivre ensemble.

Comprendre les enjeux idéologiques liés à l'obsession de la sécurité des populations et leurs conséquences sur la régression des libertés individuelles.

Pouvoir se situer quant aux incertitudes sur les objectifs politiques véritables des événements terroristes récents (théorie du complot).

Être en mesure d'apprécier l'incompréhension des sociétés néo-libérales pour les contenus des religions dépositaires de « vérité absolue ».

Élucider l'attachement des sociétés modernes à la notion de religion comprise comme héritage culturel, éléments de l'histoire des groupes humains et patrimoine identitaire à préserver.

Contenu

Définition de la notion de fanatisme et de la terreur.

Positions de la philosophie à l'égard de la violence et de sa légitimation.

Comprendre le terrorisme aux confins du politique comme rappel de la fragilité de l'institution du social mais aussi comme poursuite anticipatrice de la vertu d'une société qui en surgira plus humaine.

Analyse de quelques textes et revendications terroristes.

Regard sur la passion pour la mort à l'œuvre dans l'intention kamikaze et du désir de meurtre aveugle, indistinct. Penser un au-delà de la dissuasion mutuelle et la non réciprocité de la peur : la terreur.

ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

L'évaluation se divisera en deux étapes:

Un travail d'analyse d'un ouvrage suggéré dans une liste qui sera déposée lors du deuxième cours. **Pondération: 50% de la note finale**. Texte de 15 pages min./max. 20 pages à remettre au retour de la semaine de lecture). Délai de rigueur.

Un examen lors du dernier cours portant sur les textes du recueil et les notes de cours cherchant à vérifier le degré de compréhension des enjeux de cette problématique. Pondération : **50% de la note finale**.

Critères d'évaluation:

Satisfaction des exigences et respect des consignes
Ponctualité
Exactitude et précision des données
Capacité d'analyse et de synthèse
Jugement et sens critique
Originalité et créativité
Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition
Qualités formelles de la présentation
Maîtrise de la langue écrite

Remise du travail de mi-session au retour de la semaine de lecture.

Document obligatoire

- Recueil de textes PHI 4045 (que vous trouverez à la COOP)

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : **www.integrite.uqam.ca**